

Mission d'accompagnement Police municipale parisienne

Ville de Paris-Neorizons

Jacques de Maillard

Sebastian Roché

Mathieu Zagrodzki

Restitution, le 17 juin 2019

Partie 1. Cadre de la mission d'accompagnement

1. Cadre de la mission d'accompagnement

- **Le cadre**

- - Les principes d'une doctrine orientée vers le service à l'utilisateur,
- - Les outils de pilotage de la performance : connaissance des problèmes, des besoins et de la confiance et la satisfaction,
- - La gouvernance : les éléments organisationnels de bonne redevabilité à l'utilisateur,
- - L'intégration dans la formation de la relation à l'utilisateur.

- **Le rapport**

- 1) Un diagnostic de la situation actuelle telle qu'elle est vécue par les agents et services de la DPSP
- 2) Une réflexion sur certains aspects de l'organisation et la formation de la future Police Municipale,
- 3) Les recommandations relatives à la gouvernance (doctrine et à la redevabilité à l'utilisateur).

1. La transformation des pouvoirs de police de la Ville de Paris

- Un régime parisien traditionnellement exorbitant du droit commun, avec un rôle central confié à la Préfecture de police (PP),
- Le développement de l'action municipale
- Le nouveau statut de Paris et de nouvelles compétences (loi 28/2/2017)
- **Diagnostic sur la sécurité des Parisiens** (Eurogroup Consulting, 2019) et Sondage La sécurité et les parisiens (2019) :
 - La lutte contre les nuisances sonores comme angle mort,
 - Une coordination VdP/PP perfectible,
 - La VdP attendue sur assistance, respect des règles de propreté et salubrité, résolution des conflits par la médiation, constatation des occupations abusives de l'espace public

1. La DPSP: une transformation organisationnelle majeure

- **Une division en trois corps principaux après la réforme de 2016**
- - **ISVP** (inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, cat. C), environ 1050, mission générale de lutte contre les incivilités, de protection, de sécurisation et de surveillance des biens et équipements de la VdP.
- - **ASP** (agents de surveillance de Paris), 1200 (transférés à la DPSP le 1^{er} janvier 2018) : missions sur les politiques de déplacements (respect des pistes cyclables, couloirs de bus, trottoirs et zones piétonnes), qualification d'agents de police judiciaire adjoints (APJ-A, art. 21 du Code de procédure pénale).
- - **AAS** (agents d'accueil et de surveillance), environ 750 : mission d'accueil du public et de surveillance pour assurer la tranquillité dans les équipements de la VdP, exercent comme médiateurs, dans les espaces verts et dans les bâtiments municipaux.

1. La transformation des missions et priorités

- **Une importance centrale conférée à la verbalisation**
- - Un sentiment d'**accentuation de la verbalisation chez les ASP**
- - Des **missions étendues à la lutte contre les incivilités** (jets de mégots, dépôts irréguliers, épanchements d'urine, déjections canines, etc.) **pour les ISVP.**
- - Une **extension en cours pour les AAS**
- - Une **verbalisation acceptée** (environ 144 000 en 2018, 108 192 PV en 2017, dont 44 525 pour des dépôts sur la voie publique, 24525 pour des jets de mégots)
- - Des **savoir-faire incontestables** (dans la présentation de soi, dans la maîtrise du cadre réglementaire, dans la gestion des interactions)
- - ... Mais **qui risque de devenir la seule boussole des agents** (une nécessité de mieux mettre en valeur la diversité des tâches d'un policier (verbaliser, mais aussi tranquilliser, accompagner, orienter)).

1. La transformation des missions et priorités

- **La question de la sécurisation de l'espace public**
- - Interventions des ISVP et des médiateurs **dans les ZSP** (10/18, 19, 20^{ème}) pour dissuader les contrevenants, participation aux actions contre **les ventes sauvages** (en partenariat avec la PP).
- - Participation au « **plan sécurité touristes** » de la PP, avec patrouilles sur les territoires à forte fréquentation touristique.
- - **Sécurisation des événements festifs** organisés par la VdP (Foire du trône, Carnaval Tropical, Paris Plages, etc.).
- - Les **parcours de tranquillité**, comme prise de contacts.
- - Des **compétences professionnelles dans la sécurisation et la gestion des interactions**.
- - Deux **risques** :
 - (a) se perdre dans une **multiplicité d'interventions** ;
 - (b) se limiter à **intervenir en appui de la PP**.

1. Synthèse

- Un nombre important d'agents favorables (ou non-opposés) à la réforme
- Une façon de donner plus de cohérence au travail de voie publique
- Une reconnaissance plus claire auprès des usagers
- Des savoir-faire de voie publique (verbalisation, sécurisation)
- La répétition des réformes
- Des attentes fortes
- Des agents avec des cadres d'action différents (et la nécessité de signes de reconnaissance)
- PM, inquiétudes RH et compétences, la nécessité de la formation
- Dépasser la verbalisation (écoute, résolution des conflits)

Partie 2 : Premières
recommandations sur le processus :
missions, organisation et
management, formation

2. Enjeux

- Définir le sens et l'identité de la future Police Municipale
- Rendre opérationnelle la doctrine
- Quatre axes : missions, organisation et management des services, formation des personnels

2. Créer une Police Municipale polyvalente et accessible

- Donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action de la PMP, en faisant en sorte que tous les agents soient en mesure de réaliser les missions de verbalisation des incivilités, de sécurisation et de patrouilles de contact et de proximité, de circulation et de stationnement.
- Rendre les agents plus visibles et plus identifiables
- Patrouille pédestre et recueil de doléances
- Une plus grande clarté grâce à l'appellation « police municipale », mais aussi potentiellement plus de demandes

2. Management et organisation

- Valoriser l'activité de contact et de réassurance dans le management de la performance
- Intégrer les agents à la définition des objectifs et des indicateurs
- S'appuyer sur les compétences relationnelles développées par les agents
- Donner la possibilité aux agents qui ont envie d'aller au-delà de ce qu'étaient leurs prérogatives
- Confier certaines prérogatives peu valorisantes à d'autres acteurs (vacataires, secteur privé...). Ex : les opérations Paris Respire.

2. Développer les synergies avec la Police Nationale

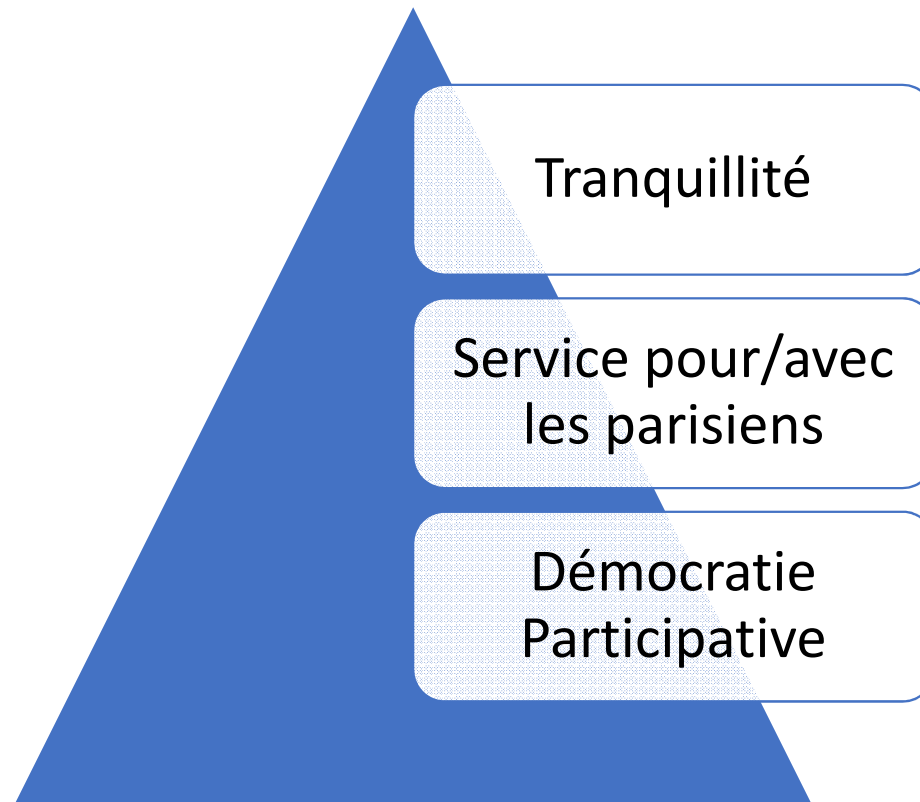
- La nécessité de l'appui de la Police Nationale dans certaines situations
- Mettre en place une procédure plus efficace d'appui des effectifs de la PM par la police nationale ;
- Accélérer le flux d'information en particulier lors des contrôles routiers, afin que la PM puisse accéder aux fichiers ;
- Partager plus généralement les informations entre PN et PM en matière d'événements sur la voie publique et d'opérations en cours, par les ondes et des réunions entre responsables policiers et ceux de la DPSP.

2. Formation et recrutement

- Mieux intégrer la relation à la population et la résolution de problèmes à la formation
- La question de la formation juridique et des compétences de verbalisation
- La formation aux gestes techniques d'intervention pour la sécurité des agents et celles des Parisiennes et des Parisiens

Partie n°3
Gouvernance de la police
municipale

3. « Ma boussole, c'est les Parisiens » et ses 3 clés



3. La doctrine (1/4)

- **La doctrine transpose la vision politique au niveau des modes d'actions, elle est compréhensible (langue ordinaire) par les agents et par les destinataires du service.**
- La doctrine n'est pas un code de conduite / déontologie
- La doctrine n'est pas un règlement d'emploi (du service)

- **Elle permet aux agents de savoir ce qu'on attend d'eux**
- **Elle informe le public sur les principes et modes d'action**
- La doctrine a trois volets : Principes / modes d'actions / mode de travail
- 3-4 pages maximum

3. La doctrine (2/4)

- 
- PRINCIPES:
 - Confiance, accessibilité, résoudre les problèmes

- 
- MODES d'ACTION

- 
- MODES de TRAVAIL

3. La doctrine (3/4): les modes de travail

- une PM à l'**écoute**,
- une PM qui **prévient les troubles**,
- une PM qui **analyse et qui anticipe**,
- une PM qui **intervient**,
- une PM qui sait **justifier son action**,
- une PM qui offre **le même service** à toutes et tous

3. Mécanisme de gouvernance: sa mission

- de garantir que:
 - la vision et la doctrine de la ville de Paris sont mises en œuvre dans un plan d'action
 - les standards fixés par la Mairie sont respectés par la PM (qualité de la police),
 - les avis des parisiens sont intégrés à la définition des priorités, et à l'évaluation de la performance du service

3. La fabrication du plan d'action, volet consultation

